



## Procès-verbal de l'assemblée communale

Salle communale, mardi **19 décembre 2023**, 20.00 heures

<u>Présidence</u>	Dominique Macheret, Syndic
<u>Présents</u>	36 citoyennes et citoyens
<u>Excusés</u>	Myriam et Frédéric Voltz Corinne et Antoine Barras Fabrice Ruffieux Catherine Vonlanthen et Jean-Marc Trouillet Marius Rauber Daniel Hager
<u>Scrutateurs</u>	Mme Marie-Jo Rauber et M. Xavier Rime
<u>Secrétaire</u>	Gaëlle Murith, secrétaire communale

### Liste des objets à traiter

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 16 mai 2023
2. Présentation et approbation des statuts de l'Association intercommunale du Bassin Versant Haute-Gruyère ABVH
3. Présentation de l'avant-projet de rénovation et d'agrandissement de la salle communale
4. Budgets 2024
5. Divers

Au nom du Conseil communal, le Président souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens à cette assemblée des budgets 2024. Il informe l'assemblée que celle-ci est enregistrée afin de faciliter à la secrétaire communale la rédaction du procès-verbal. M. le Président précise qu'en application des dispositions prévues par la loi sur les communes, l'assemblée a été dûment convoquée par parution dans le bulletin communal, par publication dans la Feuille officielle du canton de Fribourg du 1<sup>er</sup> décembre 2023 et par affichage au pilier public.

Le Président demande si ce mode de convocation ou l'ordre du jour appellent à des remarques.

Ceci n'étant pas le cas, le Président dresse la liste des personnes excusées et nomme deux scrutateurs. Ces derniers procèdent au décompte des personnes présentes en ne tenant pas compte de la secrétaire communale, ni du caissier.

Le Président salue encore la présence de M. Jean-François Pasquier, président AICG, conseiller communal à Gruyères et de M. Eric Barras, Vice-président AICG, Vice-Syndic de Bas-Intyamon, tous deux membres du groupe de Travail de la future ABVH.

36 citoyennes et citoyens actifs sont présents ce soir, y compris les membres du Conseil communal. M. le Président demande si d'autres personnes présentes ce soir ne jouissent pas du droit de vote communal ? Ceci n'étant pas le cas, M. le Président poursuit.

Le Président passe au point 1 de l'ordre du jour :

### **1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 16 mai 2023**

Ce procès-verbal était à disposition de chacune et chacun auprès de l'administration communale et a fait l'objet d'une publication dans le bulletin communal du mois de juillet 2023. Le Président demande si quelqu'un souhaite faire une observation sur la rédaction de ce procès-verbal ou son contenu ?

**Ceci n'étant pas le cas, le Président passe au vote et demande à celles et ceux qui approuvent ce procès-verbal tel que rédigé de se manifester à mains levées :**

**Le procès-verbal du 16 mai 2023 est adopté à l'unanimité.**

Le Président poursuit avec le point 2 du tractanda :

### **2. Présentation et approbation des statuts de l'ABVH**

Le Président passe la parole à M. Robert Ruffieux pour la présentation de ces statuts.

M. R. Ruffieux salue et remercie MM. J.-F. Pasquier et E. Barras qui se sont mis à disposition des communes dans le cadre de la procédure d'approbation de ces statuts relatifs au projet de regroupement de la Step de Broc et de Charmey. M. Ruffieux indique que depuis 2016 des discussions sont en cours avec l'association de Charmey (AECE) afin qu'ils prennent formellement position sur un principe de regroupement avec l'association de Broc (AICG). Ils ont tardé à se décider étant donné que le fonctionnement de leur installation n'en était qu'à la moitié de sa capacité. Heureusement, aujourd'hui le projet a bien avancé et les communes peuvent désormais soumettre aux assemblées les statuts de cette nouvelle association ABVH. M. R. Ruffieux cède la parole à M. J.-F. Pasquier pour de plus amples explications.

M. J.-F. Pasquier explique que le nom de la nouvelle association sera ABVH et que celle-ci liera les deux associations existantes (Broc et Charmey). La Step de Broc doit dans tous les cas impérativement renouveler ses installations qui sont vieillissantes, s'adapter aussi à la croissance démographique ainsi qu'aux exigences en matière de traitement

des eaux industrielles. Le but du regroupement est bien entendu d'alléger les coûts car en augmentant le volume d'eaux traitées on augmente le rendement de la station.

M. J.-F. Pasquier communique à l'aide du beamer quelques informations légales et présente les différentes communes et différents territoires avant et après le regroupement. Le regroupement des 2 bassins versants permettra de relier les eaux de la Step de Charmey à la Step de Broc. Il n'y aura ainsi plus qu'un seul et unique bassin versant. La Step de Charmey sera transformée en station de pompage.

Un groupe de travail a été créé pour étudier et mettre en place ce regroupement. L'idée pour la clé de répartition des investissements c'est que le bassin versant de la Jogne prendra en charge la conduite de transport ainsi que le démantèlement de la Step de Charmey. Ensuite, la nouvelle association ABVH payera la station de pompage sur Charmey ainsi que la nouvelle Step sur Broc. Les eaux qui descendent de Charmey seront turbinées.

M. E. Barras poursuit la présentation et indique que ce regroupement implique également une série de contraintes telles que des exigences contractuelles pour la reprise des actifs et passifs des deux associations, y compris les conduites intercommunales. Cela représente un patrimoine important. Il y a encore des exigences financières liées à l'établissement des clés de répartition qui définiront quelle part chaque commune doit payer. Il y a un gros travail d'harmonisation pour qu'au final les clés soient équitables pour toutes les communes.

M. E. Barras rappelle que les Step doivent traiter les eaux usées et non les eaux claires. La clé de répartition incitera les communes à poursuivre leur travail dans la mise en séparatif.

M. E. Barras ajoute que quand une station d'épuration est plus grande, le coût de traitement diminue un peu par équivalent habitant (habitant + charge liée à l'industrie). L'association est également soumise à des exigences techniques, un gros travail de modernisation doit être fait à la Step de Broc.

Le dimensionnement des installations est calculé en tenant compte des équivalents habitants et de prévisions jusqu'en 2050.

M. E. Barras présente ensuite le planning qui prévoit la fin des travaux à 2030.

M. J.-F. Pasquier précise que jusqu'en 2030 chaque association va poursuivre le traitement de ses eaux et continuer à exister.

M. F. Romanens constate qu'il est fait référence à Charmey et Broc et demande si Broc comprend tout l'Intyamon.

M. J.-F. Pasquier répond par l'affirmative. Les eaux récoltées à la Step de Broc sont celles de 8 communes. La Trême fait limite entre la Step de Broc et Vuippens.

M. F. Romanens demande si toutes les communes sont bien passées au système séparatif.

M. J.-F. Pasquier répond que ce n'est pas le cas et qu'il est prévu dans les clés de répartition de faire payer un peu plus celui qui n'est pas en séparatif.

M. E. Barras ajoute que dans certaines configurations la mise en séparatif est complexe, comme par exemple en ville dans les anciens quartiers ou dans les communes très éclatées où les distances sont considérables. Il faudra encore beaucoup de temps.

M. F. Romanens souhaite savoir si la différence à charge des « mauvais élèves » est considérable.

M. E. Barras répond qu'elle est significative et que les communes sont poussées à investir étant donné qu'elles doivent couvrir le 100% des coûts avec les taxes.

M. F. Romanens n'est pas convaincu et se rappelle que Botterens a dû faire de gros sacrifices à l'époque pour passer au système séparatif. Il s'étonne que d'autres puissent maintenir le statu quo.

M. E. Barras précise que le Service de l'environnement rappelle régulièrement aux communes que cela doit être fait. Il n'y a toutefois aucune contrainte formelle mais les communes en retard investissent sur leur réseau régulièrement. Mais ce travail est considérable en termes de temps et de coûts. Aucune commune ne reste sans rien faire.

M. L. Thiébaud demande pour quelle raison un pompage est nécessaire à Charmey.

M. J.-F. Pasquier répond que la conduite remonte sur La Monse. Le gravitaire ne suffit pas. A noter que l'association profitera en partie des travaux d'EauSud pour le captage du Pont du Roc et de la fouille pour la pose de la conduite.

Mme F. Dunand demande si en cas d'acceptation de ces statuts ce soir la clé de répartition sera ensuite soumise à l'approbation des assemblées communales.

M. J.-F. Pasquier répond par la négative. La clé de répartition de fonctionnement est mise à jour tous les 3 ans et soumise pour approbation à l'assemblée des déléguées (communes).

Mme F. Dunand demande s'il est prévu de dédommager les communes traversées par la conduite.

M. J.-F. Pasquier répond que cela n'est pas prévu.

M. R. Ruffieux ajoute que les communes qui sont raccordées se situent de l'autre côté. La conduite passe côté Motélon. Toutes les eaux iront à l'ancienne station de Charmey. Seule une conduite de transport sera construite entre Charmey et Broc.

M. G. Buchmann revient sur la clé de répartition et demande s'il est prévu d'annoncer un chiffre ce soir.

M. E. Barras indique que la clé pour les investissements fait partie des statuts.

M. R. Ruffieux précise que d'après les prévisions les coûts par habitant ne vont pas augmenter, ils devraient même diminuer.

M. J.-F. Pasquier ajoute que même sans regroupement, un investissement doit être réalisé afin de redimensionner les installations.

M. E. Barras revient sur la question de M. G. Buchmann et indique que la part de Botterens se monte à 2.26% pour l'investissement avec l'ABVH.

M. F. Tornare demande si toutes les communes doivent donner leur aval pour la création de cette association.

M. J.-F. Pasquier répond par l'affirmative et qu'il manque à ce jour l'aval de Bulle et Botterens.

M. R. Ruffieux tient encore à ajouter qu'il n'est pas prévu de traiter les micropolluants.

M. J.-F. Pasquier précise que cette obligation est nécessaire à partir de 24'000 habitants. Dans le concept un emplacement est prévu en cas de nécessité à futur.

M. F. Tornare constate que les discussions ne font pas état de chiffres, comme par exemple le montant de l'investissement à charge de Botterens.

M. E. Barras répond que les travaux ne sont pas encore chiffrés. Une étude de faisabilité a été effectuée et actuellement le projet en est au stade des démarches administratives. Encore beaucoup d'incertitudes persistent (quel traitement, combien d'équivalent habitant). Cependant il a fallu calculer le montant maximum qui a été fixé à 50 millions. Il est encore trop tôt pour articuler des chiffres plus précis.

M. F. Tornare en conclut que le coût à charge de Botterens sera de l'ordre de plus d'un million de francs en tenant compte de la part de 2.26% annoncée précédemment.

M. le Président répond que cela correspond à un maximum effectivement, mais que dans tous les cas si le regroupement n'aboutit pas d'importants travaux devront être entrepris à la Step de Broc pour nos 8 communes.

M. E. Barras tient à souligner encore que l'investissement sera effectué par l'association et non les communes, qui elles financent l'association par leur contribution annuelle.

M. J. Barras pense que le budget de 50 millions sera dépassé, comme dans la majorité des ouvrages de génie civil.

M. J.-F. Pasquier rappelle qu'il s'agit pour le moment d'un montant maximum. A présent un bureau d'ingénieurs travaille à l'établissement d'un cahier des charges. Ensuite un projet sera réalisé et il sera alors possible de chiffrer plus précisément les travaux.

M. J. Barras demande si en cas d'acceptation des statuts ce soir on peut revenir en arrière ensuite.

M. E. Barras répond qu'en cas de refus des statuts une nouvelle demande sera formulée l'an prochain car la station doit être dans tous les cas renouvelée. Le traitement des eaux est une obligation et le choix des méthodes pour traiter ces eaux est également soumis à des normes. Le regroupement découle également d'une obligation liée au plan directeur

cantonal.

M. J.-F. Pasquier ajoute que l'association fera en sorte de limiter au maximum les coûts sans pour autant rogner sur l'efficacité. La station actuelle ne suffit clairement plus. Elle est dimensionnée pour 30'000 équivalents habitants et elle en traite actuellement 32'000.

M. G. Ruffieux s'interroge alors par rapport aux micropolluants.

M. R. Ruffieux répond qu'il faut différencier les équivalents habitant du nombre d'habitants. Dans le cas des micropolluants il est question de 24'000 habitants.

M. G. Romanens demande pourquoi il est nécessaire de son prononcer ce soir. Pourquoi ne pas attendre les chiffres.

M. E. Barras répond que ce dont il est question ce soir découle d'une obligation. Il s'agit de tâches obligatoires dont on ne peut se défaire, comme par exemple plus récemment l'association secours sud fribourgeois. Procédure malheureuse, mais obligatoire.

M. J.-F. Pasquier précise que c'est cette nouvelle association qui doit construire une nouvelle Step. Il convient dès lors de la légitimer.

M. M. Raboud constate que si c'est une obligation, dans ce cas le vote est superflu.

M. le Président répond que sur le principe la commune est tenue de se prononcer sur ces statuts. Investissement il y aura obligatoirement et il est certainement plus rentable de s'associer avec 4 communes supplémentaires.

M. R. Ruffieux ajoute que la station de Broc aurait déjà dû être rénovée si les démarches n'avaient pas été interrompues en raison de l'obligation de s'associer avec Charmey. Désormais il y lieu de faire avancer ce projet afin de pouvoir assurer le traitement de ces eaux usées. On ne peut plus repousser l'échéance.

M. J.-F. Pasquier ajoute que l'on pourrait garder ces deux petites Step mais qu'en terme de coûts d'exploitation elles vont coûter plus cher.

Mme F. Dunand demande comment est composée l'association. Qui en sont les membres.

M. J.-F. Pasquier indique que l'ABVH comptabilisera 12 représentants, à savoir un membre de chaque exécutif.

M. E. Barras ajoute qu'il appartiendra au nouveau comité ABVH de proposer une clé de répartition pour les frais de fonctionnement à l'assemblée des délégués.

L'Assemblée n'ayant pas d'autres questions, le Président demande à celles et ceux qui approuvent les statuts de l'Association intercommunale du Bassin Versant Haute-Gruyère ABVH tels que présentés de se prononcer à mains levées.

Les statuts de l'Association intercommunale du Bassin Versant Haute-Gruyère ABVH sont adoptés à l'unanimité.

MM. J.-F. Pasquier et E. Barras quittent la salle en remerciant les citoyennes et citoyens de la commune de Botterens pour leur témoignage de confiance.

Le Président poursuit avec le point suivant :

### **3. Présentation de l'avant-projet de rénovation et d'agrandissement de la salle communale**

Le Président rappelle qu'un crédit d'étude avait été adopté en décembre 2022 pour procéder à une étude de faisabilité pour la rénovation et l'agrandissement de la salle communale. M. le Président cède la parole à Mme Yanaelle Sciboz pour la présentation des résultats.

Mme Y. Sciboz présente à l'aide du beamer la première partie de l'étude réalisée pour la salle communale.

Mme Y. Sciboz indique que la localisation actuelle est idéale en raison de sa proximité avec les deux villages et de son implantation en dehors des zones d'habitation.

Mme Y. Sciboz communique ensuite quelques données techniques quant à l'affectation de la parcelle et les indices. Le bâtiment actuel nécessite des travaux en raison de fissures structurelles due à des fondations certainement pas adéquates. Le projet prévoit d'agrandir la salle côté lac et côté Botterens. La commune a obtenu un accord de principe du propriétaire voisin côté lac pour déroger à la distance aux limites. Côté Botterens le périmètre constructible serait respecté. Il n'est pas prévu d'étendre la salle côté route cantonale afin de conserver des places de parc. En sus, des places de parc le long de l'ancienne route pourront être utilisées.

Mme Y. Sciboz présente ensuite les aménagements intérieurs projeté pour cette salle d'une surface totale de 150 m<sup>2</sup> et d'une capacité de 150 places assises.

Des fondations plus profondes étant nécessaires pour stabiliser le bâtiment, la commune souhaite en profiter pour construire un abri PC au sous-sol avec entrée indépendante à l'extérieur et ainsi combler en partie le déficit en places protégées.

Une toiture à deux pans est prévue ainsi que des panneaux photovoltaïques et une sonde géothermique avec système de refroidissement pour l'été. S'agissant d'un bâtiment public, la commune doit répondre à plusieurs exigences au niveau des normes et valeurs U. Dans l'idée il est prévu de partir sur une construction entièrement bois.

M. M. Raboud demande s'il y a des escaliers ?

Mme Y. Sciboz répond que le niveau actuel du bureau communal servira de base. La salle ne sera donc pas de plein pied. Un accès handicapé avec plateforme est prévu.

M. M. Raboud demande s'il ne serait pas préférable de construire au niveau du sol et d'installer quelques marches pour accéder au bureau communal.

Mme Y. Sciboz répond que cette solution n'a pas été retenue en raison notamment de l'existence des canalisations.

Mme N. Raboud demande s'il sera possible d'ajouter des séparations intérieures par exemple pour la venue de petits groupes par exemple.

Mme Y. Sciboz répond qu'à ce stade le projet est pensé comme une seule et unique salle.

M. le Président ajoute que pour le moment il s'agit d'un volume mais que tout est faisable.

Mme B. Müller relève que 150 places cela ne représente pas une capacité très grande et demande s'il y aura la possibilité d'accueillir des spectacles par exemple ou si cela est prévu.

Mme Y. Sciboz répond que la salle ne sera pas aménagée pour ce type d'évènement (scène ou gradins). Il s'agit d'une salle communale uniquement.

M. M. Raboud demande si la cuisine sera agencée de façon à permettre des locations.

Mme Y. Sciboz répond que dans l'idée il s'agira d'un équipement standard (cuisine ménagère) et qu'il n'est pas prévu d'équiper la salle d'une cuisine professionnelle.

M. J. Barras demande si la salle est destinée à être louée.

M. le Président répond par l'affirmative, comme cela est le cas à présent.

M. J. Barras demande si la valeur U01 est obligatoire.

Mme Y. Sciboz répond que pour les bâtiments publics c'est obligatoire, même en cas de rénovations.

Mme R. Risse demande si des rangements sont prévus.

Mme Y. Sciboz répond qu'un système de grands placards faisant la longueur de la salle est prévu à fleur du sol afin de permettre aux sociétés ou à la maternelle de disposer d'espaces de rangement facilement accessibles.

M. le Président indique que désormais les citoyennes et citoyens ont une idée un peu plus précise de ce qu'il pourrait être réalisé et qu'un vote de principe sera porté au tractanda d'une prochaine assemblée. En fonction du résultat le projet pourra se poursuivre.

M. F. Tornare demande si le projet utilise le maximum possible.

Mme Y. Sciboz répond qu'il y a encore de la marge au niveau de l'indice mais que nous sommes limités avec les places de parc.

M. F. Romanens demande s'il y a des chiffres.

M. le Président répond qu'il s'agit d'une étude de faisabilité pour connaître les possibilités, il n'y a donc pas de chiffres à ce stade. Il ajoute que concernant les abris PC ceux-ci sont subventionnés par le canton.

M. F. Tornare demande si le nombre de places correspond aux places disponibles au Chamois lors de lotos.



M. R. Ruffieux répond que cela concorde. A noter que les 150 places assises dans le projet tiennent compte de distances légales (140 cm entre les tables et 120 cm pour les passages). Il y aura moyen de placer plus de personnes.

M. L. Thiébaud demande s'il est prévu d'isoler la salle du bâtiment administratif.

Mme Y. Sciboz répond que ce n'est pas le cas.

M. le Président ajoute qu'en cas d'intervention du côté du bâtiment administratif, nous serions tenus de tout refaire en respectant les normes applicables aux bâtiments publics.

M. J. Barras demande si le sous-sol pourra être utilisé.

M. le Président répond que les abris actuels sont occupés par les sociétés pour du rangement. Cela pourra être également le cas avec de nouveaux abris.

M. M. Raboud demande s'il ne serait pas préférable de séparer les deux bâtiments.

Mme Y. Sciboz indique que seul un triangle relie les deux bâtiments.

M. R. Ruffieux ajoute que les niveaux doivent être conservés en raison des abris PC.

M. F. Tornare demande si les sanitaires sont prévus pour recevoir 150 personnes

Mme Y. Sciboz répond par l'affirmative, les sanitaires ont été dimensionnés selon les normes et en fonction de la capacité d'accueil.

L'assemblée n'ayant pas d'autres questions, M. le Président poursuit avec le point suivant.

#### **4. Budgets 2024**

M. Creux indique au préalable que les charges liées augmentent considérablement pour deux raisons : le coût de référence augmente ainsi que le nombre d'habitants.

M. Creux présente le budget de fonctionnement 2024 à l'aide du beamer et commente les postes qui, en regard du budget 2023 et des comptes 2022, présentent des différences significatives.

La présentation du budget de fonctionnement 2024 n'appelle aucune question ou remarque.

M. Creux conclut la présentation en communiquant le total des charges de Fr. 2'875'480.00 pour des revenus totaux de Fr. 2'829'456.00, soit un excédent de dépenses de Fr. 46'024.00.

**Le Président demande à la commission financière de se préavisier sur le budget de fonctionnement 2024.**

**M. Guy Buchmann, Président de la commission financière, communique le préavis favorable de la commission financière et invite l'Assemblée à adopter le budget de fonctionnement 2024 tel que présenté.**

**Enfin, le Président demande à celles et ceux qui approuvent le budget de fonctionnement 2024 de se prononcer à mains levées.**

**Le budget de fonctionnement 2024 est adopté à l'unanimité.**

M. le Président cède la parole au caissier pour la présentation du budget des investissements 2024.

### **Crédit complémentaire de Fr. 35'500.- pour l'acquisition et le déploiement d'un nouveau logiciel pour l'administration communale**

---

M. Le Président explique que le fournisseur actuel avec lequel la commune collabore actuellement n'est plus en mesure de mettre à jour le logiciel. La nouvelle version aurait dû être livrée il y a maintenant 3 ans et il semblerait que notre fournisseur ne soit finalement plus intéressé à poursuivre sa collaboration avec les communes francophones. D'autres communes connaissent la même problématique que nous. Après plusieurs recherches et demandes de renseignements auprès de professionnels de la branche, nous avons décidé de nous tourner vers un nouveau fournisseur et nous avons également opté pour plusieurs services complémentaires (gestion électronique des documents, gestion des pv, gestion des salaires et E bill). Les coûts projetés sont conformes aux tarifs appliqués dans les autres communes.

M. le Président invite dès lors les citoyens à accepter ce crédit complémentaire de Fr. 35'500.—qui viendra compléter le crédit d'investissement initial de Fr. 50'000.—.

L'assemblée n'ayant pas de questions, M. le Président donne la parole à M. G. Buchmann, Président de la commission financière, pour son préavis.

**M. G. Buchmann indique que la commission financière préavise favorablement ce crédit complémentaire de Fr. 35'500.- pour l'acquisition de ce nouveau logiciel pour l'administration communale.**

**M. le Président passe désormais au vote et demande à celles et ceux qui approuvent ce crédit complémentaire de Fr. 35'500.- pour l'acquisition et le déploiement d'un nouveau logiciel pour l'administration communale ainsi que son mode de financement par des moyens propres de se prononcer à mains levées.**

**Ce crédit complémentaire de Fr. 35'500.- ainsi que son mode de financement par des propres moyens sont adoptés à l'unanimité.**

### **Crédit d'investissement de Fr. 26'280.— pour la rénovation des toitures des abris bus**

---

Le Président cède la parole à M. M. Richoz pour la présentation de cet objet.

M. M. Richoz indique que le projet consiste à remplacer la toiture actuelle des 4 abris par une tôle fine façonnée de manière à conserver la forme actuelle des abris. Une offre

budgétaire a été demandée dans le cadre du budget et des soumissions seront demandées en début d'année en cas d'acceptation de ce crédit d'investissement.

M. J. Barras demande si la commune recevra une participation des Tpf.

M. M. Richoz répond que les Tpf ont payé les abris mais que l'entretien incombe entièrement à la commune.

**M. G. Buchmann indique que la commission financière préavise favorablement ce crédit d'investissement de Fr. 26'280 —pour la rénovation des toitures des abris bus.**

**M. le Président passe désormais au vote et demande à celles et ceux qui approuvent ce crédit d'investissement de Fr. 26'280.- pour la rénovation des toitures des abris bus ainsi que son mode de financement par des moyens propres de se prononcer à mains levées.**

**Ce crédit d'investissement de Fr. 26'280.- pour la rénovation des toitures des abris bus ainsi que son mode de financement sont adoptés à l'unanimité.**

#### **Crédit d'étude complémentaire de Fr. 72'535.- pour le projet « collecteur Epenetta »**

---

M. R. Ruffieux explique qu'à la suite de l'assemblée de décembre 2022 un bureau d'ingénieurs a été mandé pour étudier plusieurs variantes pour le rejet de ce collecteur dans l'ancien ruisseau de Praz Long. Le bureau CSD a soumis à la commune 4 variantes. La variante retenue consiste à la réalisation d'un bassin de rétention. Un nouveau crédit est nécessaire pour l'étude géotechnique et pédologique ainsi que pour la mise en soumission et la mise à l'enquête de l'ouvrage.

M. G. Ruffieux constate que ces études nécessitent plusieurs mois de travaux.

M. R. Ruffieux en convient. Les études vont probablement coûter plus cher que les travaux eux-mêmes.

M. R. Ruffieux ajoute qu'il s'agit pour le moment d'une offre. Le Conseil communal a bon espoir de réduire les coûts, notamment dans le poste « surveillance et direction des travaux ».

M. R. Ruffieux rappelle que ce collecteur est inscrit au PGEE depuis de nombreuses années déjà et à chaque épisode très pluvieux des couvercles de chambres sautent sous la pression.

M. M. Raboud demande qui a choisi la variante parmi les 4 proposées car un bassin de rétention nécessite de l'entretien.

M. R. Ruffieux répond que cet aspect a bien entendu été pris en considération mais les autres variantes n'étaient pas réalisables, soit en raison de coûts, soit en raison de leurs emplacements sur terrains privés.

M. M. Raboud demande pourquoi il ne serait pas possible de mettre un tuyau à côté de l'existant.

M. R. Ruffieux répond qu'il ne part pas dans la bonne direction. Il va de travers. Ce projet devra faire l'objet d'une mise à l'enquête et recevoir l'aval du Service de l'environnement, d'où l'obligation de procéder à ces études au préalable.

M. le Président ajoute que la commune va encore aborder l'Etat pour une participation car une partie des eaux de la route cantonale est déversée dans ce collecteur.

**M. G. Buchmann indique que la commission financière préavise favorablement ce crédit d'étude complémentaire de Fr. 72'535 –pour le projet collecteur Epenetta.**

**M. le Président passe désormais au vote et demande à celles et ceux qui approuvent ce crédit d'étude complémentaire de Fr. 72'535.- pour le projet collecteur Epenetta ainsi que son mode de financement par des moyens propres de se prononcer à mains levées.**

**Ce crédit d'étude complémentaire de Fr. 72'535.- ainsi que son mode de financement sont adoptés à l'unanimité.**

Le caissier, M. B. Creux finalise la présentation de ce budget des investissements en communiquant le total des dépenses s'élevant à Fr. 893'601.-, dépenses qui comprennent bien entendu les investissements reportés sur 2024. M. B. Creux rappelle que l'ensemble de ces investissements seront effectués sans emprunt mais avec les liquidités disponibles.

M. le Président remercie le caissier pour ses explications et indique que l'assemblée doit désormais se prononcer sur l'ensemble des budgets 2024.

**Le Président demande à la commission financière de se préaviser sur l'ensemble des budgets 2024.**

**M. Guy Buchmann, Président de la commission financière, communique le préavis favorable de la commission financière et invite l'Assemblée à adopter le budget de fonctionnement et le budget des investissements 2024.**

**M. le Président demande à celles et ceux qui approuvent le budget de fonctionnement 2024 et le budget des investissements 2024 de se prononcer à mains levées.**

**Les budgets de fonctionnement et d'investissements 2024 sont adoptés à l'unanimité.**

Le Président poursuit avec le point suivant :

## **5. Divers**

M. le Président adresse ses remerciements à Mme Corinne Barras qui a choisi de mettre un terme à son activité à la fin de l'année et souhaite la bienvenue à Mme Rachel Risse qui reprendra le flambeau dès 2024.

M. le Président remercie également M. Jean-Daniel Ruffieux qui a assuré la fonction de préposé local à l'agriculture durant de nombreuses années.

M. le Président tient encore à saluer et remercier l'ensemble des membres de la commission « place de jeux » pour leur engagement et leur travail. Il souhaite la bienvenue à Mme Chloé Duding qui a accepté d'assurer l'entretien des lieux.

M. le Président cède la parole à l'assemblée.

Mme M. Masset adresse ses remerciements au Conseil communal pour l'installation des feux à Villarbeney.

M. C. Meyer demande où en est le projet de trottoir.

M. le Président répond que le projet initial consistait en l'aménagement d'un trottoir. L'Etat a cependant souhaité préférable d'étudier une variante « piste mixte » pour vélos et piétons et mandé pour ce faire un bureau d'ingénieurs. A la suite de quoi l'Etat a décidé de procéder à une étude de mobilité pour tout le secteur. Une séance est agendée en janvier pour nous permettre de prendre connaissance des résultats de cette étude.

M. F. Tornare indique que les Autorités de Corbières ont fait savoir à leurs citoyens que les travaux de réfection de la chaussée entre Corbières et Villarvolard débuteraient en janvier 2024. Au vu des travaux toujours en cours à travers Broc, M. F. Tornare demande s'il y a possibilité de repousser les travaux entre Villarvolard et Corbières.

M. le Président répond qu'il va intervenir auprès de l'Etat.

L'assemblée n'ayant pas d'autres remarques, le Président clôt l'assemblée à 22h10 sous les applaudissements des citoyennes et citoyens en remerciant toutes les personnes qui œuvrent au bon fonctionnement de la commune et en souhaitant à chacune et chacun d'heureuses et de belles Fêtes de fin d'année.

La secrétaire

Le Syndic

Gaëlle Murith

Dominique Macheret